



Protection des pollinisateurs à la ferme

Introduction aux pratiques de gestion exemplaires

Introduction

- Les abeilles sont d'une importance vitale pour la durabilité de l'agriculture
 - La valeur estimée de la contribution des abeilles à l'agriculture canadienne est de 2 milliards
- Agriculteurs : bien connus comme excellents gestionnaires de la terre
 - Le respect de ces pratiques de gestion exemplaires (PGE) aidera à maximiser les avantages des traitements de semences, tout en permettant de protéger les pollinisateurs autour de la ferme
- PGE : des approches basées sur la science qui visent des cultures saines, des abeilles en santé et un environnement sain
- Comme toujours, il est important de **lire et suivre les instructions de l'étiquette** de tout produit de protection des cultures



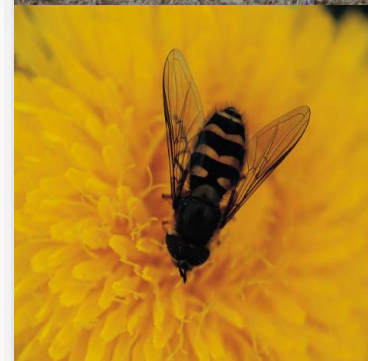
Pratiques de gestion exemplaires – Avant le semis



- La communication est la clé
 - Renseignez-vous sur la présence possible d'abeilles butineuses dans vos champs
 - Sachez comment prendre contact avec les apiculteurs de votre voisinage
 - Parlez aux apiculteurs voisins
 - Discutez d'emplacements de rechange pour les ruches ou de façons de protéger les abeilles durant le semis
- Conservez et manipulez les semences traitées de façon appropriée
 - Conservez les semences traitées dans des conditions adéquates
 - Protégez-les des éléments et des ravageurs
 - Portez un équipement de protection individuelle approprié pour manipuler les semences traitées
 - Ne réutilisez pas les sacs de semences vides à d'autres fins

Pratiques de gestion exemplaires – Avant le semis

- Vérifiez votre machinerie et votre semence
 - Nettoyez et entretenez l'équipement de semis
 - Utilisez de la semence de haute qualité, exempte de poussière excessive
 - Évitez de charger et de nettoyer l'équipement de semis près de ruches d'abeilles et évitez aussi les endroits où les abeilles pourraient être en train de butiner
 - Vérifiez que le semoir est bien réglé et calibré pour que la semence soit correctement déposée et à la bonne profondeur
 - Lors de la mise en marche du semoir, évitez d'activer le système là où la poussière dégagée pourrait venir en contact avec des colonies d'abeilles
 - Supprimez les pissenlits et autres mauvaises herbes en fleurs dans le champ afin de réduire la possibilité d'exposition des abeilles à la poussière des semences
 - Selon le type de semoir, l'utilisation de déflecteurs pour éviter que la poussière de semence générée durant le semis ne dérive hors champ peut s'avérer une solution utile. Pour savoir si ce type d'équipement est offert pour votre semoir, consultez votre concessionnaire ou le fabricant .



Pratiques de gestion exemplaires – Durant le semis

- Évitez de transférer dans le semoir la poussière provenant du sac de semences
- Utilisez correctement les lubrifiants
 - **L'agent réducteur de poussière sera le seul lubrifiant pour les semoirs dont l'utilisation sera permise pour les semences de maïs et de soya traitées avec les semoirs pneumatiques (système à vacuomètre)**
 - **Suivez attentivement les instructions d'utilisation de ce produit**
- Semez au taux de semis recommandé
- Vérifiez la présence de semences exposées, en particulier dans les tournières et les zones inégales
 - Les semences déversées ou exposées et les poussières doivent être incorporées au sol ou retirées de la surface du sol
- Tenez compte de la direction du vent lorsque vous semez près de cultures ou de mauvaises herbes en fleurs



Pratiques de gestion exemplaires – Après le semis

- Passez l'aspirateur dans les boîtes du semoir pour retirer la poussière des semences traitées et remettez-la dans les sacs d'origine
- Ramassez les sacs de semences vides et les contenants de l'agent de fluidité et éliminez-les en conformité avec votre réglementation provinciale
- Ne laissez pas de sacs vides ou de semences inutilisées dans les champs



Pour plus d'info sur les pratiques de gestion exemplaires, visitez-nous à www.santedesabeilles.ca

Toujours lire l'étiquette et s'y conformer.

Bringing plant potential to life

Le logotype Syngenta est une marque de commerce d'une compagnie du groupe Syngenta. © 2017 Syngenta.